

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 28 AVR 2017

N° 2017-A0804/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET  
DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabé est informé de l'ouverture les 15,16 et 17 juin 2017 au titre de l'année 2017, d'un concours direct de recrutement sur mesures nouvelles d' Instituteurs Adjoints Certifiés(IAC) , dans le centre unique de Ouagadougou,pour le compte du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation.

Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois mille (3000) et réparti ainsi qu'il suit par région:

N° ORDRE	REGIONS	NOMBRE DE POSTES
1	Boucle du Mouhoun	210
2	Cascades	194
3	Centre-Est	300
4	Centre-Nord	300
5	Centre-Ouest	300
6	Centre-Sud	200
7	Est	100
8	Hauts-Bassins	200
9	Nord	300
10	Plateau Central	150
11	Sahel	546
12	Sud-Ouest	200
TOTAL		3000

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours , les candidats de nationalité burkinabé, des deux (2) sexes, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2017, non atteints de surdit  ou de b gaiement ou de tout autre handicap incompatible avec les activit s p dagogiques, remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exig es pour l'exercice dudit emploi, titulaire des dipl mes ci-apr s   la date d'ouverture du concours:  
-dipl me de fin d'Etudes des Ecoles nationales des enseignants du primaire (DFE/ENEP) ou

Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP);  
-diplôme du BEPC ou d'un CAP d'Etat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'emploi sont autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

-une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris son numéro de téléphone;

-une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité;

-un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu;

-une photocopie légalisée du diplôme de fin d'Etudes des Ecoles nationales des enseignement du primaire(DFE/ENEP) ou du Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP);

-une photocopie légalisée du diplôme du BEPC ou d'un CAP d'Etat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ou de son attestation;

-un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, daté de moins de trois (03) mois, attestant que le candidat une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdit  ni de b galement.

Tout dossier incomplet n'est pas accept .

En cas d'admission, le candidat sera invit    fournir des pi ces compl mentaires. Toutefois, l'admission n'est d finitive qu'apr s un contr le approfondi.

Les dossiers de candidature sont re us aux p riode, jours, heures et sur le cite ci-apr s:

-P riode: du 04/05/17 au 15/05/17;

-Jours de r ception: du lundi au samedi;

-Heures de r ception: de 08 heures   14 heures;

-Sites de r ception: DRENA du centre   Tanghin.

## C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours comporte deux (02) phases:

- Une phase écrite.....Coef. 3;
- Une phase Orale.....Coef. 1;

La phase écrite consiste en une épreuve de pédagogie appliquée qui se déroulera de 07h30 mn à 11h30 mn.

L' épreuve écrite est noté de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les épreuves orales consistent en une lecture de texte suivie de questions et derouléront dans les écoles Paspanga A, B, C et D à partir de 07heures.

Les épreuves orales sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

La note définitive d'admission est constituée de la moyenne des notes de l'écrit et de l'oral.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récipissé d'inscription et de la Carte Nationalité Burkinabé(CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de Carte d'Identité ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés qu'a l'issue de l'admission, ils seront intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire conformément au statut général de la Fonction Publique. Ils seront mis à la disposition du Ministère de l'Education nationale et de l'alphabetisation pour être affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulés.


Par ailleurs les candidats sont informés que les titulaires de CEAP sont intégrés dans la catégorie C échelle 1 et les titulaires de DFE/ENEP dans la catégorie C échelle 2.

L'appel des candidats est fixé à 06 h 30 mn le jour de l'administration des épreuves.

Les lieux du déroulement des épreuves écrites seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et P/D, le Secrétaire Général



  
**Koudbi SINARE**